...qui peut les délivrer de leurs souffrances. Ce n'est pas désagréable au goût peut être administré aux malades des deux sexes, de l'âge le plus tendre, jusqu'au vieillard en âge; il guérit la Nécrose (ou affection des ...), Ulcères cancereuses et invétérées, les ... et bilieuses, affection rhumatismales de ... système en général, Ulcères de la bouche et ... l'asthme, teigne, les maladies secrètes et ... provenant de l'abus du mercure. ... la masse du sang ce spécifique a ... inestimables, il augmente l'appétit et possède une puissance remarquable d'éclaircir le teint, ... cette teinte jaune, si ordinaire aux tempéraments ... manuel des diverses maladies mentionnées ... leur traitement obtenu par l'emploi du Sirop ... donné gratis à tous ceux qui désirent...

Sirop Colombien de J. Albright, se trouve ... à Lancaster, Philadelphie, et à la Nlle ... Martin Palao, rue Bourgogne, No. 318. ... bouteille, $3; la douzaine $30; toute communication ... port, recevra prompte réponse. MARTIN PALAO.

...E DE LA POITRINE. Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais pharmacien chimiste à Paris. ... préparations destinées à guérir les affec... aucune n'a obtenu un succès aussi ... Pectorale de mou de veau. ... promptement toutes les irritations, facilite l'expectoration, calme instantanément ... arrête et guérit la coqueluche ... les plus rebelles cèdent comme ... son usage; en un mot c'est le remède ... contre toutes les affections aiguës ou chroniques ... poitrine et des voies aériennes. ... confondre la pâte de Degenetais avec celle ... sirop de mou de veau chez tous ... Nouvelle Orléans. Dépôt général chez J. Tardos, No. 7, rue Conti, ... à chaque boîte. 10c

... paniers Sillery Mousseux, en ... navire Austerlitz du Havre, à vendre. GEO GREEN & BRO, 82 Gravier

... solde d'une facture d'huile d'o... 12, 20 et 24 onces, de la marque ... marché pour clore une facture. GEO GREEN & BRO, 82 Gravier

CONSIGNATAIRES ... St Louis, récemment ... du Missouri, à vendre ... AUD, CUCULLU & Co. 34 Tchoupitoulas

[illegible]

... ET BRODEQUINS— en débarquement du ... DUNBAR, 30 Douane

... à vendre par P. CUSACHS, ... Conde et St. Philippe ... P. CUSACHS.

[illegible]

MARINE NEWS.

Movement of the Atlantic Steamships.

	From Liverpool.	From America.
Hibernia	July 19	Aug 16
Great Western	July 25	Aug 20
Caledonia	Aug 4	Sept 1
Britannia	Aug 19	Sept 16
Great Britain	Aug 26	Sept 22
Acadia	Sept 4	Oct 1
Cambria		

PORT OF NEW ORLEANS, AUG. 1.

CLEARED.

Ship Arkansas, Hill, New York, A Cohen
Lorena, ..., New York, Andrews & Dewey
Brig Venezia, Fowler, Boston, Ricker & Pearson
Ver..., ..., Kingston Jam, Wm Burgess & co
Schr Burisse, Harrison, Brazos St Iago, C Bedford
Little ..., McBean, Pensacola, Andrews & Dewey
Monitor, ..., Brazos St Iago, J P Whitney & co

ARRIVED.

Ship Warren, ..., 40 days from Boston, in ballast, to master—1st my
Ship Galveston, ... Wright, from Indian Point and Galveston 4th ..., to Hawthorn & Woods.
Ship Persia, ..., 37 days from Boston, to J P Whitney & co—2d my
Bark Latrobe, ..., 18 days from Boston, in ballast, to master—2d my
Bark Tennessee, Gregg, 35 days from New York, to J E Woodruff.

—STEAMERS—
Belle of Red River, Davis, fm Mobile
Rainbow, Selleck, fm Bayou Sara
New World, Hatcher, fm Cincinnati
Old Hickory, Stettinius, fm St Louis.
—TOWBOATS—
Star, Whom, fm the Passes.
Claiborne, Martin, fm the Passes.

Below—Coming up.

Ship Maine, Wade, fm New York.
Ship Sultana, Pierce, fm New York.
Ship Massachusetts aground on the Bar.
2 ships, a bark and a brig, names unknown.

MEMORANDA.

Steamship Galveston reports steamers Rough & Ready, Greenwood and Little Yazoo arrived at Galveston 31st ult. Ship Star Republic sailed on the 28 inst for New York.

Steamer Old Hickory, left St Louis 30th ult—in port for New Orleans, steamers Brunswick and George Washington—met the Convoy aground at Grand Tour, and the Tuskaloosa aground at Devil's Island.

Towboat Register.

The Claiborne towed down and to sea on the 31st ult, ship Russell Glover, schrs Gilbert Hatfield, Patriot and Juno—brought up ship Persia and bark Latrobe.

The Shark towed down and to sea on the 3d inst, ship Mississippi; brought up ship Warren and bark Genessee.

Spoken.

23d ult, ship Geo Stevens, at anchor under the Bemini Islands.

30 inst, lat 26 07, long 85 30, brig Emile Raymond, (Fr) from Havre bound to Tampico—had been ordered off.

PASSENGERS.

Per steamship Galveston—Mr Lewis and lady, Messrs Parlson, H A Cobb, J L Brady, E A Palmer, J Brown, D Neil, Keller, Boylan, S Locke, A Thompson, and Peacock.

LARD—200 bbls in store and for sale by JAMES E WOODRUFF, 60 Camp st. au7

CORN—2000 sacks Prime Corn, in store and for sale by JAMES E WOODRUFF, 60 Camp st. au7

BEEF—50 bbls Prime Beef, in store and for sale by JAMES E WOODRUFF, 60 Camp st. au7

PORK—100 bbls at inspection, for sale by JAMES E WOODRUFF, 60 Camp st. au7

BEEF AND PORK—100 bbls prime Beef and Pork at inspection, for sale by J P WHITNEY & Co, 73 Camp st. jy15

HAVANA SUGARS—White, Yellow and Brown, in store for sale by TROISGROS & LAMPRE, 26 Old Levee st. jy20

CITIZENS' BANK FUNDS—Post Notes and Coupons, for sale by WYLIE & EGANA, 52 Bienville street. jy6

SWEET OIL—300 baskets superfine oil, large bottles, now landing ex ship Talma, from Bordeaux, and for sale by AUGT MOLIER, 90 St Louis st. jy21

TEAS—500 pkgs Imperial Gunpowder, Pouchong, Souchong, Hyson, Young Hyson, &c., for sale by NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier st. jy21

DRUGS—100 packages Saleratus, Brim Stone, Copperas, Alum, Epsom Salts, &c. for sale by ROBERTS & HALL, 75 Magazine st. j11

ANISETTE—30 bbls Rose and White Anisette, for sale cheap by COURVOISIER & Co, corner Royal and Orleans streets. jy21

ASSORTED CORDIALS—50 cases, for sale by COURVOISIER & Co, corner Royal and Orleans streets. jy21

CANDLES—50 boxes New Bedford; 200 boxes Stearine, for sale by NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier street. jy21

BACON SIDES, Shoulders and Hams, very superior article, in store and for sale by G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas. jy21

LARD—... kegs very superior pure Leaf Lard, in store and for sale by G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas.

FLOUR—200 bbls superfine St Louis City Mills "Washington Brand," a very superior article, for sale by J P WHITNEY & Co, 73 Camp st. jy10

SWEET OIL—95 boxes Sweet Marseilles Oil, Plagnio brand, for sale by REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas st. jy24

SEGARS—1,200,000 Havana Segars, of the most reputed brands, viz: Regalias, Canones, Millares, and Panetelas, for sale by REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas st.

INDIGO—10 serons Guatemala Indigo, in store, for sale by TROISGROS & LAMPRE, 26 Old Levee st. jy2

BOOTS SHOES AND BROGANS.—144 cases landing from ship Arkansas, bark Chester and brig Ottoman, for sale by R C HOBBS, 19 Customhouse st. jy21

BOOTS, SHOES AND BROGANS.—A complete assortment of the above named goods, comprising a general assortment for city and country trade, in store and for sale by G W DUNBAR, 30 Customhouse st. m19

JUST Landing, for sale per ship Vaillant, from Bordeaux—100 casks St Julien (good ordinary) Wine; 1000 ½ boxes Sardines; 6 dozen Holland Cheese, very fresh; 4 Gruyere Cheese, in very good order, 300 French Demijohns. jy3—10t D LANATA, 11 Jefferson st.

BOSTON REFINED SUGAR—400 packages loaf, crashed and powdered and in store for sale by NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier st. jy21

HAVANA SEGARS—91 boxes landing from brig Empresario, from Havana, for sale by L. CANTIN, 42 Gravier street. m20

Shirts, Undershirts and Drawers.

C. M. SIMPSON, 33 Chartres street, corner of Customhouse streets, offer for sale at low prices, a large assortment of Shirts, Undershirts and Drawers, viz.— Cotton Shirts with linen bosoms, low priced; do fine quality; Linen Shirts, fine and extra fine; Colored Cotton and Linen Shirts; Fancy striped Cotton and Linen do; Silk, Cotton and Undershirts; Drawers of Silk Cotton, Drillings and Linen, &c, &c; all of which will be sold low to close sales. m14

BOOTS, SHOES AND BROGANS.—Now landing from ship Aurelius and in store, a general assortment of ladies', gentlemen's and children's BOOTS, SHOES and BROGANS, suitable for the season, and will be replenished by frequent arrivals. Particular attention paid to plantation orders for RUSSET BROGANS and WOOL HATS. FROST & CO, 19 Magazine st.

[illegible]

... de l'Indépendance ... vant moi, Lucien Hermann, ... comparants: John Perkins Whitney et ... Bartlett Sumner, formant la raison J. P. Whitney & Co; Joseph Warren Stanton, agissant en son nom ... de William Lord Palmer, formant la raison J. W. Stanton & Co; John Geddes & Robert Geddes, formant la raison J. & R. Geddes, tous de cette ville; et Rudolph Schwartze, agissant comme fondé de pouvoirs de George Green & frère; Lothrop Lewis Smith, agissant comme fondé de pouvoirs de Richard Sands Tucker; Edward Ogden, agissant en son nom et en celui de Charles Briggs; et Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, Jesse Hart, Samuel Wiley Fullerton, Oliver Palmes, en son nom et comme fondé de pouvoirs de Daniel Johnston, Alexander Gordon, et Roger Alden Hiern, tous de cette ville; et François Valette & Mark Thomas, formant la raison de Valette & Thomas, d'Algers, en cette paroisse; John Hughes, Robert Murphy, d'Algers, et le dit John Perkins Whitney, agissant comme fondé de pouvoirs de John P. Gilbert, de New-York:

Lesquels ont déclaré, qu'en vertu d'un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 mars 1837, ils ont formé entre eux et avec ceux qui pourront plus tard s'associer avec eux, une société spéciale ou limitée qui sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous le nom de COMPAGNIE DU DRY DOCK DE LA LOUISIANE.

Les opérations de la dite Compagnie seront de recevoir dans un dock, construit pour elle et maintenant à Algers, des navires, bateaux à vapeur et autres bâtimens, pour procéder à leur examen et à leur réparation.

Le capital de la dite Compagnie sera de quarante mille piastres, divisé en actions de mille piastres chacune; la dite somme étant la valeur par estimation du dit dock et de ses dépendances, maintenant la propriété des personnes ci-dessus nommées; et la dite Compagnie, ainsi constituée, aura une existence de quinze années, commençant le premier juillet 1846 et se terminant le premier juillet 1861, sous la réserve que la majorité des dits actionnaires ou de leurs successeurs pourra en fixer la liquidation avant le dit terme de quinze années.

La maison J. P. Whitney & Co, verse la somme de onze mille piastres, prix de onze actions de mille piastres chacune; la maison J. W. Stanton & Co, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison J. & R. Geddes, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; la maison George Green & Frère, la somme de mille piastres, prix d'une action; Richard Sands Tucker, la somme de mille piastres, prix d'une action; Edward Ogden & Charles Briggs, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Thomas Nugent Cazneau et Gordon Plummer, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Jesse Hart, la somme de mille piastres, prix d'une action; Samuel Wiley Fullerton, la somme de mille piastres, prix d'une action; Oliver Palmes, la somme de mille piastres, prix d'une action; Daniel Johnston, la somme de mille piastres, prix d'une action; Alexander Gordon, la somme de mille piastres, prix d'une action; Roger Alden Hiern, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison Valette & Thomas, la somme de cinq mille piastres, prix de cinq actions; John Hughes, la somme de six mille piastres, prix de six actions; Robert Murphy, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; et le dit John P. Gilbert, par son fondé de pouvoirs J. P. Whitney, la somme de trois mille piastres, prix de trois actions du fonds capital de la dite Compagnie; et le montant total du dit capital a été payé en plein par les parties ci-dessus désignées, qui en sont détenteurs dans les dites proportions.

Que l'administration de la dite Compagnie sera sous la direction de J. P. Whitney & Co, qui en dirigeront toutes les affaires et transactions; et la dite Compagnie aura le droit de faire ses réglemens, de les changer et de les amender, pourvu que les dits changemens ou amendemens ne soient pas incompatibles avec le présent acte.

Que les dits Directeurs tiendront un régistre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite Compagnie, dans des livres reliés, ainsi qu'un tableau complet de ses recettes, et de ses dépenses, et il sera de leur devoir de collecter tous les comptes de réparations (docking) et de payer toutes sommes justement dues pour réparations ou autres dépenses faites pour le dock—ils devront aussi exposer un état correct des affaires de la dite Compagnie, tous les six mois, ou plus tôt s'ils en sont requis, et en partager les profits nets, entre les actionnaires aux époques ci-dessus mentionnées. Pour les compenser de leurs services ils auront droit à recevoir deux et demi pour cent sur toutes sommes reçues et deux et demi pour cent sur toutes sommes payées, excepté sur les dividendes payés ou à payer aux actionnaires.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts à l'inspection des actionnaires, et les dits directeurs devront tenir ces livres, de manière à fournir toute espèce d'informations relativement aux intérêts de la dite Compagnie.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite Compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite Compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de ladite Compagnie venait à être transférée pendant l'existence de ladite Compagnie, ce transfert se fera par acte public, devant un notaire public, et sera enregistré sur les livres de ladite ..., ou les nouveaux actionnaires s'engageant, ... ce présent acte de transfert, de se ... à cette ... tous réglemens en dépendant.

... Compagnie aura le droit de comparaître par ... de justice, de poursuivre et d'être poursuivie ...

... their duty to ... case of inability to act or death of the ... present act, the stockholders ... said Dock; and to ... others. ... statement of the condition ... the said company, ... profits thereof, between ... Dock and its dependencies, ... periods. For their ... the stockholders shall receive two and one-half per cent ... and two and one-half per cent ... except the dividends coming and paid to the Stockholders.

The Books of said Company, shall always be open to the inspection of the Stockholders, and the said managers shall keep said Books in such a manner as to furnish all requisite information touching the interests of said Company.

That neither of said Stockholders nor their successors in said Company, shall be liable for any greater loss or damage in the aforesaid Company, than the amount of the Capital Stock holden by them therein.

That should any portion of the Stock of the aforesaid Company, be transferred during the existence of this limited Copartnership, the said transfer shall be made by an act before a Notary Public, and recorded on the Books of said Company, the new Stockholder binding himself in said transfer, to abide by this act of Charter, and all by-laws made in pursuance thereof.

The said Company shall have the right of appearing before all Courts of law and equity, and of sueing and being sued.

That in case of inability to act, or death of the managers herein named, the Stockholders shall have the power to appoint others.

That at the expiration of the aforesaid Copartnership, the affairs of the said Company, shall be wound up and liquidated, by a sale of the said Dock and its appurtenances, unless a majority of the Stockholders shall determine otherwise, when the said majority of Stockholders shall have power to do and perform all acts requisite to the liquidation and settlement of said concern, in any manner the most conducive to justice and the rights of the parties concerned.

And in conclusion, the persons herein named, have in confirmation of the aforesaid stipulations and agreements, ordained and established, the foregoing articles of limited Copartnership, for the purposes herein mentioned.

Thus done and passed in my office, at the City of New Orleans, and State of Louisiana, aforesaid on the day, month and year, first above written, in the presence of Charles La Bedoyere Kernion, Junior, and Edmond Florian Malus, competent witnesses, who have signed these presents, with the said appearers, and me said Notary, after reading the whole.

ORIGINAL SIGNED:

JOHN GEDDES,	F. VALETTE,
R. GEDDES,	MARK THOMAS,
J. W. STANTON,	JOHN HUGHES,
WM. L. PALMER,	ROBERT MURPHY,
J. W. STANTON, (p. p.)	JOHN S. GILBERT, by
R. SANDS TUCKER,	J. P. WHITNEY, (Att'y)
L. L. SMITH, (per Att'y.)	J. P. WHITNEY,
THOS. CAZNEAU,	R. B. SUMNER,
GORDON PLUMMER,	ED. OGDEN, for self and
S. W. FULLERTON,	CHARLES BRIGGS,
GEO. GREEN & BRO.	OLIVER PALMES,
RUD. SWARTZE, (p. p.)	DANIEL JOHNSTON by
JESSEE HART,	O. PALMES, Att'y.
A. GORDON,	R. A. HIERN,

LA BEDOYERE KERNION, Jr. E. FLORIAN MALUS,
LUCIEN HERMANN, Notary Public.

The undersigned, Recorder of Mortgages, for the Parish and City of New Orleans, certifies that this act of limited Copartnership, has been this day recorded in his office, in Partnership Book No. 2, Folios 172, 173, and 174. New Orleans, July the twenty-eighth, 1846.
jy31 1m F. DURRIVE, Recorder.

BROCHIERI WATER—Received by the Yazoo, and now landing from the steamer, for sale at LAVENERE, Druggist, corner Casacalvo and Frenchmen streets, Third Municipality, and by ANDREA, Druggist, corner Royal and St Louis streets. jy27 3t

NEW MILITARY WORKS.

ILLUSTRATION OF FIELD ARTILLERY, Horse and Foot, compiled by a Board of Artillery Officers, recommended by the War Department and published by authority.
Just received and for sale at the New Orleans Stationers Warehouse and Emporium for Standard, Miscellaneous, Polite, and School Literature.
jy27 J B STEEL, 14 Camp st.

FOR SALE, landing per ship La Lydie, from Bordeaux—
40 casks Montferrand, 40 do Queyries;
40 do St Emilion; 40 do St Julien;
34 do old St Julien, for family use;
30 do old St Estephe, do do;
30 half casks White Wine, Haut Sauterne;
20 do do do, Haut Barsac;
jy27 N DUDOUYT, 13 Toulouse st.

LANDING from ships Talma and Lydie from Bordeaux, and for sale by the undersigned:
76 casks Red Wine, good ordinary;
40 half casks White Wine, Haut Sauterne;
42 bbls do do du do.
In store from former importations: 100 casks Red Wine, ordinary; 30 do do superior quality; 10 half casks White Wine, Haut Sauterne 1840; 10 quarter casks Cognac, 4th proof; 5 do fine Champagne Brandy 1845, Castillion brand; 100 baskets Aniseed of Champion; 50 baskets Olive Oil, Plagniol brand,
jy27 G M LUCAS, 30 Bienville street.

FOR SALE—Landing from ship Talma, from Bordeaux:
50 bbls White Wine, Haut Sauterne;
44 casks Claret Wine;
50 boxes surfine Curacoa;
800 baskets surfine Anisette; by POUGET FILS,
jy25 147 Royal between St Louis and Toulouse sts.

NOTICE TO UNDERTAKERS.

SEALED PROPOSALS for building a Prison for the Parish of St Charles, according to plans and specifications deposited in the Clerk's office of the Court of said parish, will be received until the 15th of August 1846, at the Recorder's office of St Charles.
EMILE TASTET, Clerk of the Police Jury.
jy25 3t t 15a

O. TALOMON, 44 Chartres street,

IS now receiving per ship J. Cooper, from Havre;
40 doz varnished Calf skins, Nys;
40 doz waxed do;
400 doz Madras Hdkfs, 1st and 2nd quality;
Which he offers for sale at low prices for cash. jy25

BRANDIES—Landing ex ship Lydie from Bordeaux—10 half pipes Cognac 4th proof, J J Dupuy's brand; 10 quarter pipes Cognac 4th proof, J J Dupuy's brand; 40 quarter pipes Cognac 1st proof, superior quality, P H Godard & Co, for sale by EUG ROCHEREAU & Co, 17 & 19 St Louis st. jy25

FOR SALE.—Landing from ship Lydie, from Bordeaux:
125 casks Claret Wine;
10 barrels White Wine, Haut Sauterne; by POUGET FILS,
jy27 147 Royal between St Louis and Toulouse sts.

SEGARS—1,500,000 Havana Segars, comprising Regalias, Canones, Millares, Panetelas, of the most reputed brands; in store and for sale by REYNAUD, CUCULLU & Co, jy24 34 Tchoupitoulas st.

DOMESTIC LIQUORS—100 bbls Brandy, N E Rum, Gin, Alcohol and Wine Spirits of different proofs landing and in store, for sale by ROBERTS & HALL, 75 Magazine st. jy24

FOR SALE by the undersigned, and now landing ex ship Talma, from Bordeaux—12 casks Ordinary good Red Wine; 8 do Monteferrand do. jy21 C DUPOUR

SARDINES IN OIL—2000 boxes and half boxes Sardines in oil, of the well known mark B Guilloux, now landing ex ship James N Cooper from Havre, for sale by j21 AUGT MOLIER, 90 St Louis st.

WHITE WINE—Landing ex ship Lydie from Bordeaux—16 half casks Haut Barsac 1841, for sale by EUG ROCHEREAU & Co, jy25 17 & 19 St Louis st.

GROUND SPICES—300 packages Pepper, Ginger, Alspice, Cinnamon, Cloves, Mustard, Cayenne, &c, for sale by ROBERTS & HALL, jy24 75 Magazine st.

No. 58 Chartres street.

THE subscribers inform their friends and customers that they have just received per ships Monument and Mascia Cleaves, the following Goods:
French and English Drills, white and colored, latest patterns for pants;
French and English Vestings, white and colored, latest patterns for vests;
French Merinos, black and colored for Dress and Frock Coats;
English Ladies' Cloth, black and colored for do;
English Cotton Socks; French Linen ... and Shirt Collars;
French Muslin Cravats; French ...;
French ... Cloths, &c, &c.
Also ... [illegible]

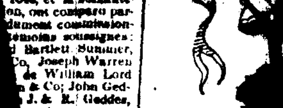

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertiges, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, pour toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques. Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie. Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siége de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie. Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—4m

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes; quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs reçues $675,830 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent,
14 nov Encoignure Camp et Commune.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. R. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus des gardes-malades.

IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge [de la] location d'esclaves et de ... propriétés, de ...

... whenever ... nov—1 an.

... Council ... shall have made ... the petitioner, he ... adoption of said report shall be considered as ... reading of the petition, and said report shall not be ... unless three-fourths of the members of the Council ... vote in favor of its adoption, in conformity with the provisions of the law of the Legislature of this State in 183...

Article 5th—Resolved, That the Secretary of the Council of Municipality No. One, shall cause to be posted on the door of the Recorder's Court, a publication of the names and surnames of all person or persons who shall have applied for the emancipation of any slave or slaves, and also the names and surnames of all said slave or slaves, in order that all person or persons who may have any objections to urge against the emancipation of said slaves may submit the same either to the Councilor directly to the Judiciary Committee, within the delay which shall elapse between the first reading of the petition and the final adoption of the report granting the emancipation.

Article 6th—Resolved, That after the final adoption of the report of the Judiciary Committee in relation to the slave or slaves for which emancipation application shall have been made, all person or persons interested may apply to the Secretary of the Council for a certified copy of the report or resolution granting the emancipation, for which copy the Secretary of the Council is hereby authorised to demand and receive the sum of three dollars as a compensation for his services.

Signed, J. GENOIS, Recorder.
Approved, 25th July 1846.
Signed, A. D. CROSSMAN, Mayor.
A true copy. A. MAZUREAU, Secretary.
jy27

SANDS' SARSAPARILLA.

For the Removal and Permanent Cure of all Diseases Arising from an Impure State of the Blood, or Habit of the System.

This preparation is a combination hitherto unknown in the history of Medicine, differing entirely in its character and operations from the various preparations of Sarsaparilla, which have been at different times offered to the public. It acts specifically upon the whole system, there by bringing it under its direct and immediate influence. Although possessed of powerful healing effects, yet it is entirely harmless, so that it cannot injure the most delicate constitution. When in perfect health, no effect is produced by its use except an increase of appetite; but when disease is seated in the frame, and carrying fast its victim along the path of life, then its mysterious influence is felt and seen; it enkindles new life and vigor, and brings health and strength to the suffering and diseased.

"TRUTH IS STRANGER THAN FICTION."—LET THE FACTS SPEAK FOR THEMSELVES.—The following certificate is only another link in the great chain of testimony to its merits. Let the afflicted read and be convinced. What it has done once, it will do again.

CHARLESTOWN, Mass., Sept. 23d, 1845.

This may certify that my son, aged seventeen, has been for ten years afflicted with the scrofulous humor. At the age of seven years he had the measles, which probably caused this humor to make its appearance in a most singular way, covering his body from his head to his feet with small tumors. I consulted a doctor of medicine, and he examined him three days in succession, and not understanding his case, advised me to consult Dr. Rogers, of New York, I then being a resident of that city. After a long and critical examination, having more than thirty other medical gentlemen with him at the time, he pronounced it Scrofula or King's Evil. The child was then prescribed for, and commenced taking medical drugs from that time. He grew worse until June of 1837, and then his bones became affected in consequence of the mercury that had been given him. A piece of bone came away from his upper jaw, in the first place, as large as an English walnut, a piece from his forehead as large as a sixpence, and a piece from near the crown of his head. It then went to the back and side, and discharged in three places. From thence to one of his limbs, separating, in consequence of the ulceration, the muscle and cord from the bones of the ankle joint on the back part. He had at one time fifteen running sores or issues from the glands of the throat and those places I have mentioned. In 1840, I lived in Portsmouth, N. H., and he was attacked with a Rheumatic Fever, which settled in one of his hips, which swelled as large as three of the other. Being under medical treatment, they gave him laudanum until he lost his reason. Then I became alarmed and sent for a Thompsonian. His medicine helped his hip and restored his reason. The third time he was attacked with this fever in 1842, when hearing Dr. Sands' Sarsaparilla, and being perfectly satisfied that all other medicines had failed of effecting a cure, I sent and procured six bottles, and by the time he had taken it all I considered him well. Those places healed—he became bright and lively—color came to his face and lips—from that time till the Fall of 1844, his complaints never troubled him. At that time he became deaf, which continued until last March, when his right eye became affected; from that to the left eye, covering the sight of the eye so that he was in a great measure deprived of sight. Knowing that Sands' Sarsaparilla was the only medicine that had ever done him any good, I applied to Mr. Fowle, Apothecary, at Boston, for more. He has taken fifteen dollars' worth, which has removed the humor from his eyes and hearing, and he now appears to be cured, and radically so. I verily believe all this latter trouble might have been avoided if I had continued thoroughly the use of the Sarsaparilla when he was under its influence the first time.

These are the simple statements of the facts of the case, and I feel it my duty to make those facts known to the public, for the benefit of those who may be afflicted in like manner: feeling a full conviction the cure has been effected solely from the effect of this invaluable medicine.
HANNAH W. BECK, 298 Main ...

Suffolk, ss. Boston, October 13, 1845.—Then personally appeared the above named Hannah W. Beck, and made solemn oath that the above certificate, by her subscribed, and statements therein contained, are true.
Before me, JAMES RICE, Justice of the Peace.

The following letter, received from Captain ..., a gentleman well known and of the highest respectability, residing in Mobile, shows conclusively the value of the efficacy of Sands' Sarsaparilla, in cases of chronic rheumatism:—

MOBILE, Alabama, July ...

Messrs. SANDS—*Gents*:—I was afflicted for ... ten years with rheumatism, and it is with pleasure ... myself of this opportunity to express to you the ... effect your Sarsaparilla had on me. In January ... purchased of your agents, Messrs. Mosely & Tulle ... bottles, which I took agreeably to the printed directions, which entirely removed the complaint, and I ... every reason to believe my health is permanently ... ed. Yours, very respectfully,
S. H. GA...OW.

For further particulars and conclusive evidence of its superior value and efficacy, see pamphlets, which may be obtained of Agents gratis.

Prepared and sold by A. B. & D. SANDS, Druggists, 100 Fulton st, corner of William, New York; Sold also by Sickles & Co. 24 Magazine and 50 Canal streets; A. Oliver & Co., and L. J. Dutilho, Jr.; Mosely & Tucker, Mobile; and by Druggists generally throughout the United States. Price $1 per bottle. Six bottles for $5.

The public are respectfully requested to remember that it is Sands' Sarsaparilla that has been and is constantly achieving such remarkable cures of the most difficult class of diseases to which the human frame is subject therefore ask for Sands' Sarsaparilla, and take no other.
au1—1m

JUST RECEIVED—Per ship Russia from Bordeaux, 100 casks Monferrand claret wine; 20 do Queries do do; 10 pipes superior old cognac. Sundries—20 bxs olive oil, 1 doz each box; 240 baskets olive oil, do do do; 100 do Anizette; 40 cases kirch; 4 do brandy fruits; 20 casks Chateau Margaux, Montferrand, St Julien, St Emilion from prior importations; 12 baskets Guignolet; 20 bxs assorted cordials; 60 bxs orange flower water; 4 cases ...; 140 bxs pickles; 20 bxs green peas; 5 bxs ... do maraschino; 8 bbls and 6 demijohns sherry wine; 2 do paté truffé; 100 bxs supr St Julien claret wine, in store and for sale by REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas st.
110

IN STORE and for sale by the undersigned, ... red wine, divers qualities; 30 bbls white ... [illegible]

CHEMINS DE FER ... DE LA Nlle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Réduction de Prix.

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:
Billet seul, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfants au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50
Billets pour l'année, personnel $60, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.
Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément de la ville au JARDIN DECARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraîchissements.
Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. Du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.

Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M. | De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 " | De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir, et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.

Il est défendu de fumer dans les chars.
22 juin JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, successeurs de feu J. Mager, seuls agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission que leur dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.
En débarquement de la barque Globe, de Marseilles: 5000 paires couvertures de Granier.
N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.
B. DE GOER & RIFFLARD,
Agents de Zoé Granier, importateurs de Marchandises Sèches, No. 21, rue des Magasins. 17 jn

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux:
120 bques vin rouge,
100 barils vin blanc,
100,000 bouchons longs et demi do,
1,000 demi boîtes sardines à l'huile marque Rodel & fils,
300 quarts boîtes do do do,
67 caisses cerises à l'eau de vie,
35 caisses curaçao superfin et surfin,
49 caisses fruits à l'eau de vie, par
POUGET FILS
17 jn 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:
Ombrelles, grande nouveauté,
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces,
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches.
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Soieries noires pour robes. Barège noirs do.
Chaussettes fil de lin pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boîtes.
Essences, pommades, crême de Perse, Eau-de-Cologne, sachets, extrait d'odeurs, caves à odeurs, philotrices, philocomes.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do. de nacre, do. fantaisies.
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 juin F & J LACOSTE, 105, rue Royale.

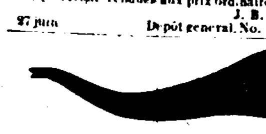

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New-York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
J. B. RUSCONI.
27 juin Dépôt général, No. 157, Chartres.

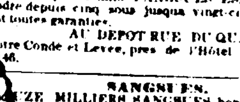

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles ont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies.
2 av

SANGSUES.

ONZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et ... au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, ... le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure ..., No. 96.
... Entrepôt a reçu par le brick F. Soulé, SIX ... SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra ... jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varient pendant la durée des maladies.
J. B. SOUBIRAN.

A LOUER—Une maison en briques à trois étages ... rue Moreau, entre Esplanade et ... To ... du marché aux esclaves et convenable ... Possession en sera donnée le 1er ... Pour les conditions s'adresser à
LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

...ER à bas prix pour la saison d'été, à ... du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez-de-chaussée, ... entre Conti et Bienville. S'adresser à
S. Von. BARRET.

EAUX CHENES VERTS
A BELOXI.

... et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi ... ouverte aux personnes qui désirent ... de la mer respirer un air pur et goûter ... bains ont été construites. La table ... abondance et couverte des mets les ... de liqueurs de toutes espèces. ... Mme Pradat un excellent ... chevaux, bateaux à voiles et à rames. ... peut rendre le séjour agréable. ... et intelligents, seront toujours ... pensionnaires. ... steamboats et quand ces derniers ne ... débarcadère de Mme Pradat, un bateau ... du village de Beloxi pour prendre les ... se rendre chez Mme Pradat.
9 juin—90

New York Silk ...
no. 17 CHARTRES ...

WEST, OLIVER ... attention of merchants throughout the Southwest ... present season, to their ... Silk and Fancy Goods ... fashionable styles imported ... them by their ... in supplying them with ... FRENCH GOODS, also ... from the New York ... inducements equal to ... Their stock comprises: Rich printed Cach... and Reps de ... Black Alpacas, Mousseline ... Extra rich Bareges ... Rich embroidered ... Black Gros de ... Sinchew ... Rich brocade ... Pekin ... Rich Poult de ... White and ... Assorted F... Black Silk ... Black, W... French M... Very rich ... Black Cas... Also—A c... Ladies' ... A large ... [illegible]

... ted and Chintz Jaconets; ... bric, new patterns; Silks, small ... ses; Scarfs and Mantillas; black ... large and small widths; black ... rege; striped and checked Gingh... lars of every quality and of the ... fine, and extra fine Corsets of e... Cambric, embroidered edged with ... stiched, and printed Handkerchiefs ... Cholets, &c; white and black Veils ... lenciennes Lace; ladies' and gentle... and colored silk Gloves; Silk Gloves ... Shawls; silk and large grain do; do ... styles; Linen Cambric and Jaconet ... silk, figured, satin and taffetas do; ... boxes; different numbers; superfine ... unctuous Soaps; Cream of Soap à la ... superfine Pomatums, hygienic do in porcelain ... Elixir; superfine Oil; Macassar Oil ... Extracts; Scent bags; Cologne Water; ... do; Lavender do; Crême de Perse, Hair ... complete assortment of ordinary perfumery.
ALWAYS ON HAND.
An assortment of Suspenders; Purses; ... hose, jet and silk buttons; Crinoline, various ... double Buttons for shirts of all kinds; black ... ings; grey, white and black cotton do; thread ... cotton Shirts; thread and cotton Half ... Pins; ... Thread; ... white cotton Drawers ... [illegible]

... NAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offre ... jambons, plats-côtés, épaules ... prime, etc. ... rillets et 20 barils en feuille et choix ... du Missouri. ... ALLAGE—200 pièces marquées de choix ... ALLAGE—400 rouleaux première qualité ... Kentucky; 100 do Missouri, bon marché ... balles, première qualité. 400 balles passe au serein ... 50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.

LES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
... du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

...ES à l'huile—2000 boîtes et 1/2 boîtes sardines de la marque bien connue B. Guilloux en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par AUGT. MOLIER, 90, St. Louis

...E d'olive—300 paniers huile surfine grandes bouteilles en débarquement du navire Talma, venant ..., à vendre par AUGT. MOLIER, 90, St. Louis

... débarquement du navire Talma, de Bordeaux: ... caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois, ... truffes St Emilion No. 4, ... milliers bouchons extra fins, A vendre par NUMA LACOSTE, 103 Royale

INDIGO—20 surons supérieure qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

BLANCS de Baleine—50 caisses New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CHANDELLES de Composition—200 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CLOUS—550 barillets de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CAFE—900 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

THE—600 colis impérial, poudre à canon, pouchong, souchong, hyson et young hyson, etc., à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40, rue Gravier

SUCRE raffiné de Boston—400 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en débarquement en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

POIVRE—50 sacs de Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CIGARES—200,000 imitation Principe, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
140 barriques vin rouge,
24 demi dito vin blanc,
18 barils dito,
jt—15 G. M. LUCAS, 30, Bienville.

SERPENTINE—Une balle, à vendre par TUCKER & PEARSON, 62 Camp. 30 juin

FARINE—200 barils ... Mills, St. Louis, ... Rogers Mill, ... Mill, ...

... olive, 20 do huile ... d'oranger, 50 caisses ... à vendre par ... CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

... Cognac, à vendre ... CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

[illegible]

QUARTIER-GENERAL,
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 21 juillet 1846.

CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 août prochain à dix heures précises, pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Numa Augustin, un contrôle exact du nombre d'hommes présens à ladite inspection.

Toute compagnie absente lors de ladite inspection, sera déchue de tous droits et priviléges acquis précédemment aux revues d'inspection des mois de février et mai de la présente année.

Il sera du devoir de tout officier ou sous-officier commandant toute compagnie dans laquelle des places d'officiers se trouvent vacantes par démission, ou autrement, de s'adresser au Quartier-Général de la Légion afin de faire procéder sans délai à de nouvelles élections d'officiers.

La compagnie des Sapeurs du Génie, lieutenant commandant, A. Canon, se rendra sur la place d'Armes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue, elle fournira les factionnaires pour garder les limites de la parade, et ce, conformément à la consigne qu'elle recevra du Quartier-Général.

Le détail du service est provisoirement confié aux soins du lieutenant-colonel commandant, J. B. Vignié.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Le général commandant, compte, en cette occasion sur le zèle des officiers et soldats demeurés fidèles aux drapeaux confiés par l'Etat à l'honneur et au patriotisme de la Légion.

Par ordre du Brigadier-Général, D. AUGUSTIN.
PAUL DORVEILLE, Aide-de-Camp. 21 jt

LEGION DE LA LOUISIANE.
Régiment d'infanterie.
NLLE-ORLEANS, le 28 juillet 1846.

CONFORMEMENT à l'ordre émanant du brigadier-général, D. Augustin, commandant la Légion, le régiment d'infanterie de la Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 août prochain, à 10 heures précises du matin pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le major Numa Augustin, un contrôle exact du nombre d'hommes présents à la dite inspection.

La compagnie des sapeurs du génie, lieut. commandant A. Canon, se rendra sur la Place d'Armes, une demi-heure avant l'heure fixée pour la revue, à l'effet de garder les limites fixées pour la parade, et ce conformément à la consigne qu'il recevra.

Par ordre de JOSE TRIGO,
Capitaine commandant le régiment d'infanterie.
J. LLADO, Adjudant provisoire. 28 jt

AVIS IMPORTANT AUX PLANTEURS SUCRIERS.
Machines pour faire raffiner le sucre, par John A. Léon, Ingénieur.
Bureaux, rue Fenchurch, No 34, Londres.

L'AVANTAGE de concentrer la liqueur saccarine dans le Vide, après avoir été démontré en Angleterre et établi pour la première fois par moi-même sur le continent, est maintenant en usage dans les Antilles et sera bientôt appliqué sur une grande échelle dans les Indes. Ce mode d'évaporation est reconnu comme étant en fait la seule manière d'effectuer la concentration sans altérer les propriétés de la liqueur saccharine. On sait que par l'ancien mode de cuisson de la liqueur saccharine à feu sur le feu et sans une clarification effective, on ne parvenait à crystaliser que la moitié du sucre qu'elle contient, et en une QUALITE FORT INFERIEURE; l'autre moitié était convertie en charbon et en mélasse, ou en un sirop incristallisable. Par conséquent obtenir 200 boucauts du meilleur sucre là où on ne produit aujourd'hui que 100 boucauts d'une qualité très inférieure (la différence dans la valeur relative des deux qualités étant au moins de 5 à 10 schellings par quintal) fait qu'il est d'une très grande importance que les machines soient construites de manière à pouvoir s'adapter à toutes les localités. Ce système ... reçu une application plus générale sans l'augmentation de combustible nécessitée par la chaudière ordinaire à vide de Howard, et sans la difficulté éprouvée dans beaucoup d'endroits de se procurer l'eau nécessaire pour la condensation, qui est de vingt tonneaux d'eau pour chaque tonneau de sucre produit. Le nouvel appareil fait marcher la chaudière à vide sans eau, mais encore rend une économie de 30 pour cent sur le combustible. C'est une belle application pratique de l'usage du calorique latent de la vapeur. La condensation de la vapeur engendrée dans la chaudière à vide est effectuée par l'absorption de son calorique latent par le jus de canne circulant à la surface extérieure du condensateur, ce qui produit l'évaporation d'une égale quantité de liquide, et ainsi, sans autre dépense de combustible, on arrive à produire un effet double et par conséquent l'économie annoncée. Cet appareil peut se fixer en toute situation, différent en cela de la chaudière ordinaire à vide de Howard, et dans les endroits où l'eau n'est pas un objet, l'économie de combustible est une chose de grande importance.

Les avantages de ce système de cuisson du sucre dans le vide sur celui de Howard, sont:

1o. L'économie de quarante à cinquante pour cent sur le combustible.

2o. Il peut, en conséquence de cette économie de combustible, être employé partout où l'on ne peut se procurer du charbon qu'à grands frais, parce que l'évaporation dans le vide par la chaudière de Howard demande beaucoup plus de combustible que la bagasse n'en peut fournir.

3o. Economie dans les chaudières, leur fret, assurance, transport, la maçonnerie, le posage et le travail journalier du chauffage.

4o. Cet appareil est le seul dont on puisse se servir pour évaporer dans le vide, là où l'eau est rare, et qui épargne en tout temps la dépense des pompes qui fournissent le condensateur et le moteur qui les fait travailler.

5o. Ce condensateur peut s'appliquer à toutes les machines à haute pression, et produit plusieurs avantages importans.

Le premier est que la vapeur qui se perd de la machine à haute pression fera évaporer le jus de la canne de la même manière que la vapeur de la chaudière à vide.

Le second est qu'il rend aux bouilloires l'eau condensée, chaude et distillée.

Le troisième est qu'il convertit la machine à haute pression en un condensateur par l'addition d'une petite pompe pneumatique, ce qui augmente la puissance de la machine et réduit encore la dépense du combustible.

Après avoir comparé les avantages respectifs de la méthode d'injection dite système de Howard et de la nouvelle méthode de cuisson dans le vide, il reste à dire quels sont les avantages de l'évaporation par le vide que *ce système doit être adopté partout où l'on fait du sucre.*

Les appareils sur ce principe ont été construits par des facteurs du continent et autres. l'imperfection de la construction en a beaucoup diminué les avantages. Ils travaillent rarement à une température plus basse que le vide que 180 ou 200 degrés Fahrenheit; ils n'ont donc pas besoin de chauffeurs, ce qui établit dans leurs prospectus et ce qui porte en soi-même la preuve suffisante de la qualité inférieure du produit obtenu, tandis que dans les chaudières à vide du système nouveau établies dans les premières raffineries d'Angleterre, le vide est tenu aussi bas que par injection et la qualité du sucre est supérieure. Ce résultat doit être attribué d'abord à un meilleur arrangement du condensateur, ainsi qu'à l'emploi d'une surface plus étendue. Tous les ustensiles sont plus forts, plus solides et cependant le prix en est plus bas que celui des machines des facteurs du continent et autres, malgré leurs vices de construction.
3 juil—30f JOHN A. LEON.

HABILLEMENS D'ETE DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS.
En mérinos, habits de toilette, lévites, paletots, lévites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; habits en croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux, habits en toile écossaise, en toile Union, &c. &c.

PANTALONS.
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, châle à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, de couleurs, bombazin noir, soie de repe, &c. &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, idem rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot, chemises de peau et de soie, caleçons en coton, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.

Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins.

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lorsque sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

Dissolution de Société.

LA société ci-devant existante entre les soussignés, sous la raison de Neville, Tourné & Co, et Emerson, Tourné & Co, a été dissoute le huit du courant. M. Neville se retirant des deux commandites. W. Emerson et P. M. Tourné sont seuls chargés de la liquidation des affaires des dites sociétés, avec lesquels tous réglemens devront être opérés, et ils continueront le même genre d'affaire à partir de cette date sous le nom de Emerson, Tourné & Co, pour leur propre compte.
J. NEVILLE,
P. M. TOURNÉ,
23 juin W. EMERSON.

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA, 7 juil 52 Bienville.

CIGARES—En débarquement du brick T. Street, de la Havane—83,000 Regalias, et à vendre par J M CABALLERO, 7 juil 38 Vieille Levée.

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1835, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 1 juin 90 rue de la Douane.

LINSEYS ET JEANS.

LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés.
PETTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier.

PRUNES—20 caisses prunes, 30 paubants chaque, dernièrement reçues; 30 caisses confiture de la Havane; 10 caisses beaux fruits au jus, avec flacons et bouchons en cristal; 15 demi-caisses oranges bien conservées &c. à vendre par St. V. BARRETT, 14 juil 21 Gravier.

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie:
CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président,
W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Camp.
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:—5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, supérieure; 36 barriques Vin rouge de Bourg, premières côtes; 72 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS, 23 juil 15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdala, venant de New-York: 101 caisses Prunes en paubans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS, 23 juil 15 rue Conti.

VINS rouges vieux et très supérieurs:
6 barriques Vin rouge Château Haut Brion et Léoville, 1834;
4 do do do 1838;
12 do do do 1840;
3 do do do 1841;
60 caisses Vin de 12 bouteilles, Latour, Léoville et Château Haut Brion;
60 caisses Vin rouge de 12 bouteilles Haut Talence, à vendre par J & J TARDOS, 23 juil 15 rue Conti.

[illegible]

C[OUR DE DISTRICT]—... des Négociants ... En vertu d'un alias writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi 9 septembre 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre, ayant soixante-dix pieds de face à la rue St. Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine, quarante-six pieds dix pouces dans la profondeur, cent vingt pieds sur la ligne limitrophe à la propriété de Félix Grima, et sur l'autre ligne parallèle, le dit lot mesure soixante pieds, de là le dit lot se rétrécit de manière à donner vingt pieds deux pouces, de là sur une ligne courant perpendiculaire à la ligne du fond, mesure soixante pieds jusqu'à la ligne du fond qui mesure quarante six pieds dix pouces ainsi qu'il est déjà dit.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
7 août—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Wm. Parsons.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 4 août 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, mardi le 18 août 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:
DIX ACTIONS de la Compagnie d'Assurance des Pompiers, No. 961.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
7août—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Michel Canoe alias Conway, de c. l., mineur, demandant la venie, &c.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 5 août 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi 9 septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:—
Un lot de terre, mesurant soixante pieds de face à la rue Bagatelle, sur soixante pieds à la rue Morales, au nouveau faubourg Marigny, et faisant partie d'un plus grand lot.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
7 août—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Raphaël Roth.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 4 août 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente pour le compte de ladite succession, savoir, à mon magasin de dépôt, No. 179, rue Bourbon, mercredi 19 août 1846, à 10 heures du matin:—Un coffre d'outils.
Et dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mardi 8 septembre 1846, à midi:
Le nègre créole, charpentier nommé JEAN-LOUIS, âgé d'environ 50 ans, pleinement garanti.
Conditions pour l'esclave—Une moitié comptant et l'autre moitié à 6 mois de crédit, en billet endossé.—Et pour le Coffre d'outils—Comptant.
L'acte de vente devant A. D. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS,
7 août—3en30j shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Louis Hubbard.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 5 août 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le mardi, 8 septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession,
Trois lots de terre situés au faubourg Livaudais, (paroisse Jefferson) dans l'îlet compris entre les rues Saint-Denis, St. Patrick et Septième et la ligne de la propriété Delassize, désignés sous les Nos. Un, Deux et Trois, dans l'îlet No. 14, d'après le plan dressé par L. Surgi, voyer, le 29 mars 1835, annexé à un acte de partage devant C. Pollock, notaire, le 1er avril 1836.
Les dits trois lots de terre sont contigus et mesurent (mesure anglaise) savoir:
Le lot No. Un, formant l'angle des rues Septième et St. Denis, 30 pieds de face à la première rue, sur 110 pieds de profondeur, 40 face à la rue St Denis; et les lots Nos. Deux et Trois, chacun, 30 pieds de face à la rue Septième, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ces lots font partie d'une plus grande propriété décrite, dans un acte daté du 10 juin 1835, au rapport du dit notaire.
Conditions—Une moitié comptant, un quart à six mois et l'autre quart à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
JOHN L. LEWIS,
7 août—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Romain Constant Pamar.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du quatre août 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mardi, huit septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession,
Un certain nègre nommé CHARLES, âgé d'environ quarante cinq ans.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
7 août—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de V. Allain, Sear.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 6 août 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, jeudi, le 10 septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession, les esclaves suivants, savoir:
JOHN, nègre âgé de 27 ans, et
EDOUARD, nègre de 17 ans.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
7 août—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

No. 167—Joseph Dabose vs. Owen McCann.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable George Y. Bright, 2nd juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique lundi prochain, le 17 août 1846, à midi, à l'encoignure des rues Marie et Poydras, sous le théâtre Américain, un lot de meubles,
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente comptant. E. BELLEAU,
7 août Constable du 2nd juge de paix.

Succession de Madeleine Jourdain.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du premier juillet courant, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, mercredi, le neuf septembre 1846, à midi, l'esclave suivant, savoir:
LOUISE, mulâtresse âgée d'environ trente-deux ans.
Conditions—Moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du curateur, garantis par hypothèque spéciale sur les dits esclaves et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de son échéance en cas de non paiement.
N. B.—L'acte de vente pardevant Victor Poulon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
6 août—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Amos H. Livermore.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de cour daté du 31 juillet 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, mardi, le huit septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:
Un certain *Bond* pour des terres situées au Texas, décrit comme suit:
REPUBLIQUE DU TEXAS.
Comté de Harrisburg.
En vertu de ce document public qu'il soit connu que ce jour, devant moi William Fairfax Gray, notaire public, dans et pour le comté de Harrisburg susdit, dûment commissionné et assermenté, a personnellement comparu le citoyen James Bailey, lequel a déclaré qu'attendu qu'il a pour, par une procuration, autorisé Amos H. Livermore de cette ville de la Nouvelle-Orléans, de vendre pour son compte et en son nom, certaines terres qui lui avaient été cédées par James S. Steele, savoir: Une demi-lieue de terre sur le bord Ouest de la Rivière Brazos, dans le comté de Milom, la même primitivement concédée par le gouvernement Mexicain à Samuel Frost et cédée par le dit Frost à Wm. H. Steele et par le dit Wm. H. Steele à James S. Steel et par le dit James S. Steele au comparant. Une lieue de terre, dans le comté de Robertson, primitivement concédée par le gouvernement Mexicain à Robert Moffit, située sur les eaux de la rivière *Little Brazos* et vendue et cédée par le dit Moffit à Wm. H. Steele, et cédée par le dit Wm. H. Steele à James S. Steele et par ce dernier au comparant. Aussi une demi-lieue de terre située dans le comté de Robertson, sur les eaux du *Little Brazos* partie de la lieue primitivement concédée à Samuel W. White, cédée par le dit White à William H. Steele et par William H. Steele à James S. Steele et par ce dernier au comparant. Le dit comparant déclare de plus qu'il n'est que l'agent du dit Livermore à qui appartiennent réellement les dites terres, mais, le dit Livermore n'étant pas citoyen du Texas, ces mêmes terres furent cédées au dit constituant, plus propre à les cultiver et à les faire valoir au profit et bénéfice du dit Amos H. Livermore, ses héritiers et ayans-cause.

Et dans le cas où le dit Livermore n'effectuerait pas la vente de ces dites terres, ainsi, qu'il en est autorisé par le comparant, celui ci s'engage par ces présentes et s'oblige lui, ses héritiers, etc., à faire une cession pleine et légale de ces dites terres au dit Livermore, ses héritiers, ou ayans-causes, aussitôt qu'il en sera requis; et relève et décharge son fondé de pouvoir le dit Amos H. Livermore de toute responsabilité au sujet du produit d'aucunes ventes qu'il pourrait faire de ces terres; lesquelles étant sa propriété, il est pleinement en droit d'en retirer le produit, à son profit et usage et à ceux de ses héritiers, etc.

En témoignage de quoi le dit comparant y a apposé sa signature et son seing, en présence de James Lucius Davis et Peter Gray, témoins compétens, lesquels ont signé ensemble avec le dit comparant, et moi le dit notaire, ce dixième jour de juin A. D. 1839, et de l'indépendance du Texas, la quatrième.

(signé)
Témoins.
J. Lucius Davis, James Bailey,
Peter Gray. W. F. Gray, Notaire public.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
4 août—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

BUREAU DE LA VOIERIE—PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.
Séance extraordinaire du 17 juin 1846.

RÉSOLU que le voyer est et demeure autorisé à annoncer dans la gazette officielle de la municipalité, que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil jusqu'au premier lundi de novembre prochain, pour le pavage en blocs de granite, de la rue de la Levée à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue de l'Esplanade; et de la rue de Chartres, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue St. Pierre, conformément aux devis qui seront déposés au bureau du voyer, qui est prié de les faire publier avec cette résolution.

Les propositions pourront embrasser la totalité de l'ouvrage à faire; mais les soumissionnaires seront tenus de faire connaître l'époque à laquelle ils pourront commencer et terminer leur entreprise; payable en un ou plusieurs billets de cette municipalité dans 10 ans et portant intérêt à 6 pour cent l'an, payable par semestre. Les dits billets seront émis toutes les fois qu'un ouvrage équivalent à la somme de $5,000 aura été achevé et reçu par le voyer.

Conformément aux résolutions ci dessus, des propositions cachetées seront reçues jusqu'aux époques mentionnées pour la confection des dits ouvrages. Les blocs en granite ne devront pas avoir moins de 10 sur 12 pouces de surface et 10 pouces d'épaisseur, et devront être placés sur une couche de sable du fleuve ou de rivière d'au moins 6 pouces d'épaisseur.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1846.
18 juillet JN. COMMUNY, voyer, 1re municipalité.

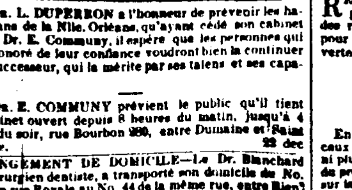

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitants de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 166 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettant dans l'obligation de s'absenter plusieurs fois par mois; ils ont cru devoir se réunir ... dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuse clientelle, afin que l'un d'eux soit toujours à la maison pour recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins ... qu'ils ont apportés dans l'exercice de leur profession, leur font espérer la continuation de la confiance du public. 8 juin

CHAMPAGNE—30 paniers Champagne en grandes et demi-bouteilles, à vendre par ... [illegible]

Succession de John Smith.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 2 juillet courant et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, vendredi 7 août 1846, à midi,
La négresse nommée Olive, âgée d'environ 29 ans.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
4 juillet—3en30j shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE DISTRICT—No. 24,543.—B. & A. Soulé, agents &c. vs. John Duncan & Edward Duncan.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi sept août 1846, à midi:
Un certain lot de terre situé à la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues des Remparts, St. Pierre, Bassin et Toulouse, désigné sous le No. 61, et mesurant vingt pieds de face à la rue des Remparts, sur soixante pieds de profondeur—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
4 juil—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Louise Lemelle.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 2 juillet courant et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, samedi le 8 août 1846, à midi, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Sally, âgée de trente-cinq ans, et ses quatre enfans—Adelaïde, de treize ans; Victor, de dix ans; Auguste de cinq ans et Auguste de dix-huit mois.
Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur lesdits esclaves jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
8 juil—3en30j shérif de la Paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 42—Marguerite McDonald, autorisée de sa fille mineure Rachel McDonald vs. Martin B. Miller.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente aux écuries rue St. Joseph, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, le vendredi 7 août 1846, à 10 heures du matin,
Un cheval alezan,
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
27 juil—3eu10j shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. ...—Saul Alley ... & Allen vs. Carey Robinson, exécution contre John N. Hawthorn, sécurité sur le bon d'appel. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, vendredi, le 14 août 1846, à midi, à la folle enchère de John Woods qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
1o. Tous les droits, titres, intérêts et réclamations de John N. Wawthorn à la société commerciale de Hawthorn & Woods, établie en cette ville.
Cette criée était la seconde dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant un billet ... avec caution bonne et satisfaisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
2 août—3 en 10j. Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 11— ... le présent que le sixième jour de juillet 1846, ... entré en cette Cour dans l'affaire de Elmire Laurence épouse de Louis Salomon Dupré, contre son époux, dans les mots et chiffres suivants—La Cour ayant pris cette affaire en considération, et vu les témoignages donnés ce jour, il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement de séparation de biens entre la demanderesse Elmire Laurence et le défendeur Louis Salomon Dupré, son époux; que l'administration de ses biens paraphernaux soit donnée à la dite demanderesse, et qu'elle recouvre du défendeur la somme de deux mille piastres, montant de ses biens paraphernaux, ainsi que les frais du procès.
Jugement rendu le 6 juillet 1846, signé par consentement le 7 juillet 1846.
(Signé), A. M. BUCHANAN, Juge.
En témoignage de quoi, j'ai aux présentes donné ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à ce septième jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante six, et la soixante-et-onzième de l'Indépendance des Etats-Unis.
8 juillet—3en30j P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut.
Attendu que Robert Henry Bowles, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le cinquième jour de juillet de l'année 1846, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause, quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le ... jour de juillet de l'année 1846, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 20 mai de l'année 1846, dans l'affaire de Charles M. Jones vs. Rice Garland—No 24,917 à ... ket de cette Cour, à laquelle vente s'est rendu acquéreur pour le prix de $1,050 (mille cinquante piastres.)
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
Un certain lot de terre ensemble les bâtisses et améliorations, situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues du Canal, Franklin, Douane et Tremé, et désigné par le lot No. ..., mesurant vingt-un pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 9 juillet 1846. G. W. LEWIS,
10 juil—3en30j député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—
Attendu que Rezin D. Shepherd ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le deuxième jour de juillet de l'année 1846, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires:" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 25 juin 1846, en vertu de deux décrets rendus par la ci-devant Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans les affaires suivantes, savoir: Rezin D. Shepherd vs. la Compagnie de la Presse à Coton d'Orléans, No. 24,457; le même vs. la même, No. 24,617; le même vs. la même, No. 24,700; le même vs. la même, No. 24,...; et Mack Philips vs. la même, No. 24,753, à laquelle vente le dit Rezin D. Shepherd s'en est rendu acquéreur pour la somme de deux cent soixante dix mille piastres payables comptant, ce dont le shérif susdit reconnaît avoir reçu en argent comptant.
Description de la Propriété d'après le Transfer Judiciaire, savoir:
Un certain îlet situé aux faubourgs Delord et Saulet, au haut de cette ville, mesurant six cent trente quatre pieds huit pouces et sept lignes de face au Chemin Public, sur trois cent sept pieds de profondeur, borné dans la partie supérieure par la rue Roffignac, dans la partie inférieure par la propriété de Thomas Barrett et William H. Chase, et dans la profondeur par la rue de la Nouvelle Levée; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toute augmentation future de batture comme il a été acquis des vendeurs de la dite propriété, le tout connu sous le nom de la Presse à Coton d'Orléans, comme il appert plus au long du plan de la dite propriété dressé par C. F. Zimpel, voyer, et annexé à la marge d'un acte d'hypothèque de la Compagnie de la Presse à Coton d'Orléans à Joseph B. Marks et autres, passé pardevant feu Branch W. Miller, notaire, le 15 mars 1834.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 7 juillet 1846.
9 juil—3 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concernent—salut.
Attendu que Rezin D. Shepherd ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée, le deuxième jour de juillet de l'année 1846, pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause, quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif sus-dit le 29e jour de juin de l'année 1846, en vertu de deux décrets de l'ancienne cour de Commerce, l'un rendu le quatorze d'avril de l'année 1846, dans l'affaire de Manuel Julian de Lizardi vs la Compagnie de la Presse à Coton d'Orléans—No 7851 du docket de cette Cour, et l'autre rendu aussi le quatorze d'avril de l'année 1846, dans l'affaire de John Slidell vs la compagnie de la presse à coton d'Orléans—No 7890 du docket de cette Cour, à laquelle vente Rezin D. Shepherd s'est rendu acquéreur pour le prix de $270,000 comptant.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Tout ce carré de terre situé aux faubourg Delord et Saulet au-dessus de cette ville de la Nouvelle-Orléans, et mesurant six cent trente-quatre pieds huit pouces et sept lignes de face au chemin public, sur trois cent sept pieds de profondeur, borné dans la partie supérieure par la rue Roffignac, dans la partie inférieure par la propriété de Thomas Barrett et William H. Chase, et dans la profondeur par la rue de la Nouvelle-Levée.—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus et toute augmentation de batture qui pourra se former à l'avenir, ainsi qu'il appert de l'acte de vente de la dite propriété; cette propriété est celle sur laquelle sont érigées les bâtisses et améliorations désignées sous le nom de presse à coton d'Orléans.—Le tout conformément au plan de la dite propriété dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, et annexé à un acte d'hypothèque consentie par la dite compagnie en faveur de Joseph B. Marks et autres, au rapport de Branch W. Miller, ci-devant notaire, le 15 mars 1834.
Bureau du Greffier, ce 8 juillet 1846.
J. R. TOLEDANO,
9 juillet—3en30j Dep. Greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. Un.

RÉSOLU que le Maire est invité à prendre aussitôt que possible, les mesures nécessaires pour l'ouverture des rues Villeré, Derbigny, Prieur et Rouen, ainsi que pour celle de toutes les autres rues qui devront être ouvertes dans le faubourg Tremé.
Adopté le 17 juin 1846.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 22 juin 1846.
A. D. CROSSMAN, Maire.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans un mois de dix, ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Un agira sur la démarche dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 8 juillet 1846.
9 juil—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
MUNICIPALITÉ No. UN.
BUREAU DU RECORDER.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée par le comité de police, avis est donné au public que du 1er au 15 août prochain des ... seront distribuées aux chefs de famille dans les limites de la municipalité No. un.
Le 27 juillet 1846.
28 juillet JH. GENOIS, Recorder.

A VENDRE par les soussignés—420 caisses et barils ... [illegible]

CIGARES, JAMBONS ET CAFE.
PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, pour clore divers comptes,
47 sacs Café de Rio,
12 boucauts Jambons et Epaules;
95,000 Cigares, et une variété d'autres articles.
7 août

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.

LE soussigné fondateur de Castro-Ville sur la Medina, 25 milles à l'ouest de San-Antonio, depuis le 3 septembre 1844,
Fait connaître à ceux que cela intéresse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.
Il continue également dans les limites de 400 sections à donner gratis, jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre à toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa concession, et à tout célibataire au-dessus de 17 ans, 160 acres.
S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Léonard Dobbin, Esq., rue Bienville, No. 13, ou au soussigné, sur la colonie.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1846.
24 juin—3 m H. CASTRO.

AVIS IMPORTANT
POUR LES SOUSCRIPTEURS A
L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le trois mars 1843.
DÉDUCTION DANS LE PRIX.
Huit piastres par an au lieu de dix.

LES souscripteurs à ce beau journal (Envoyé au Paris) sont prévenus que les premiers numéros de la quatrième année commençant le premier mars 1846, ont été reçus par les derniers arrivages d'Europe, et qu'à dater de ce jour le prix de l'abonnement est fixé à $8 par an au lieu de $10.
Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public qu'il est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, de M. Dochet, éditeur de l'Illustration.
VICTOR HEBERT, Libraire,
149 rue de Chartres.
N. B.—Les numéros de mars et avril sont prêts à être distribués.
En vente à la même librairie le Juif-Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni, édition de Paris, quatre beaux volumes grands in 8o, ornés de 500 dessins et 80 portraits. Prix $6. 19 juin—1m

F. V. RASPAIL.
MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol. en vente chez V. HEBERT,
12 juin libraire, 149 Chartres.

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elizabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 1 juin 90 rue de la Douane.

TRUFFES—600 boîtes, demi et quarts de boîtes truffes Périgord, en magasin et à vendre par C. DUFOUR, 11 Conti. 13 juin

GRAINES FRAICHES de Jardinage—Le soussigné vient de recevoir par le navire ..., de New-York, un grand assortiment de graines fraîches de jardinage, consistant en: Betteraves, haricots, choux, choux-fleurs, carottes, panets, laitue, pois, radis, navets, &c. &c., le tout de première qualité et bonté.
16 juin WM. DINN, 11, Commune.

EN débarquement du navire Lorena, de Bordeaux:
30 barriques Vin rouge de Graves;
32 do do Medoc, à vendre par
JORDY & BRAZIER,
en liquidation, 10, rue Conti.

EN débarquement du navire Brunswick, du Havre: 40 paniers Vin de Champagne de ..., la marque du "Cygne," en ... et demi bouteilles, à vendre par
JORDY & BRAZIER,
en liquidation, 10, rue Conti.

EN débarquement du navire Russia et à vendre par le soussigné:
10 caisses contenant 600 boîtes, demi et quarts de boîtes de sardines à l'huile.
7 caisses truffes en boîtes et demi dito,
10 do fruits assortis au jus. CHS. DUFOUR,
20 juin 11, Conti.

CIGARES—En débarquement de l'Empresario, de la Havane, et à vendre:
14,600 Regalias Sevillanas;
10,000 La Madina;
10,000 La Puntualidad;
10,000 La India Cubana;
10,000 La Lealtad;
11,500 Conill;
16,000 Dos Cabanos. J M CABALLERO,
22 jn 38 Vieille Levée.

Marchandises Françaises.

EN débarquement du navire Sea Lion, du Havre:
2 caisses Draps noirs français, qualité supérieure;
1 do Casimir do do;
1 do do avec dessins;
4 do Mouchoirs madras supérieurs;
1 do Mousselines à rideaux, broderie riche;
1 do Linons pour moustiquaires, dessins très riches;
2 do Indiennes françaises, nouveau genre;
2 do Chaussettes pour hommes;
1 do Boutons, 1re qualité.
Aussi—en consignation et à vendre à bon marché—4 caisses Chapeaux de soie de Paris.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 juil 21 Magasins.

A VENDRE, en débarquement du navire le Vaillant, de Bordeaux:
148 barriques vin rouge,
1 demi barriques vin blanc, par
1 juil DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE en magasin, d'importation récente:
50 barriques vin rouge ordinaire,
30 barriques vin rouge, vieux, pour famille,
50 caisses absynthe suisse, E. Pernod,
40 do do do Yersin et Lecoultre,
30 do kirsch,
30 do curaçao de Hollande,
100 paniers anisette de Bordeaux,
100 mille bouchons fins,
Genièvre de Hollande, eau de vie, vin de Madère, ... etc., etc., par DUDOUYT & TEULADE,
1 juil 13 rue Toulouse.

PORC—... barils porc inspecté et autres qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 10 juil 92, Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX—1000 colis assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 22 mai 69, Commune.

VINS de Bourgogne—50 caisses "Volney" et Chambertin, en débarquement et à vendre par F. JORDY, 10 Conti.

PRUNEAUX—10 caisses de 12 paubans chaque, en débarquement du ... à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

FARINE—1200 barils de St. Louis, marque des bonnes ... à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 30 jn 92, Tchoupitoulas.

INDIGO de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

SERRURES Françaises—Numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

TOILE à voile de Coton Nos assortis, en débarquement du navire Auburn et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

BOEUF—20 barils prime, à l'inspection, à vendre par JAMES E WOODRUFF, 17 juillet 60, Camp.

VERMOUTH—30 caisses Wermouth, à vendre par BERTRAND & SIBOR, Encoignure Royale et Bienville.

GOMME ARABIQUE—1200 livres gomme arabique assortie, à vendre par BERTRAND & SIBOR, 16 oct Encoignure Royale et Bienville.

TABAC de la Vuelta Abajo—30 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 21 av No. 11, rue Royale.

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary, 2 caisses Vanille de la dernière récolte, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11, Royale. 25 jn

BOUTEILLES VIDES—3500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 11 mai

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN, 4 jn 42 Gravier.

RAISINS DE CORINTHES—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN, 4 jn 42 Gravier.

A LOUER—UN MORCEAU DE TERRE, faisant face au chemin à coulisse de Carrollton, convenable pour y établir un jardin potager. Il s'y trouve une bonne maison et un bon entourage. Pour les termes, qui seront modérés, s'adresser à B & A SOULÉ, 1e juin—1m 42, rue Conti.

A VENDRE—5000 *Douzaines de* PARFUMERIE A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.

	Pièce	Douz.
Crême de Perse fine,	sous 10	$1
Moelle de Bœuf,	20	1 80
Pommade fine,	10	1
" surfine,	20	2
" de concombre,	35	3 50
" pots en porcelaine,	35	3 50
" au rhum et quinquina,	35	3 50
" moelle de bœuf,	35	3 50
" graisse d'ours,	35	3 50
" graisse d'autruche,	35	3 50
" cold cream,	35	3 50
Eau de Cologne, en litre, bouché,	[illegible]	9 50
"	[illegible]	4 50
" en demi litre,	25	2 75
" en quarts de litre,	15	1 75
" en huitièmes de litres,	10	1 25
Vinaigre de rouge,	25	2
Opiat pour les dents,	25	[illegible]
Eau de Botot,	$1 00	9 00
Poudre pour les dents,	25	[illegible]
Odontine,	1 00	8 00
Pommade du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,	[illegible]	4 00
Bandoline Fixateur,	30	3
Huile Antique,	20	1 75
"	15	1 50
" Macassar,	[illegible]	[illegible]
Savons,	[illegible]	[illegible]
Crême d'Amande Amère,	[illegible]	3 50
" de Rose, pour la barbe,	[illegible]	[illegible]
Sélénite, pour teindre les cheveux,	[illegible]	[illegible]
Extrait carré taillé, pour mouchoirs,	[illegible]	[illegible]
Cosmétique,	[illegible]	[illegible]
Eau-de-Vie de lavande, 1/4	[illegible]	1 75
" Ambrée, litre,	$1 00	9
Poudre de Riz,	65	[illegible]
Houppe,	[illegible]	1 75

Dépôt d'huile ... de Mutel, garantie ..., pour les horlogers et mécaniciens.
Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, parapluies, cannes, bretelles, ..., peignes, gants, ornemens de coiffure, bourses, éventails, rasoirs, ciseaux, boîtes nécessaires, mouchoirs, foulards, masques, ... et beaucoup d'autres articles non détaillés, le tout au plus juste prix.
THS. MOREAU,
151, Royale, encoig. Toulouse et 36, St. Charles,
En face l'Hôtel St Charles ...

CONFITURES—12 barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 juil 26 Vieille Levée.

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 juil 26, Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—440 pièces toile d'emballage du Kentucky et du Missouri, 820 rouleaux cordes d'emballage, 110 balles ficelle, 700 barillets ..., 130 barils graisse No. 2, 60 barils suif, 1,400 sacs maïs, 16 sacs laine, 2 de plumes, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 27 juin 64, Tchoupitoulas.

BOTTES, Souliers et Brodequins—30 caisses en débarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par G. W. DUNBAR, 6 juin 30, Douane.

FER-BLANC—21 caisses 1/2 X, à vendre par G & R. BUCHANAN & Co, 11 jt 64, rue Tchoupitoulas.

SALERATUS—10 tierçons en débarquement du navire Auburn, et à vendre par ROBERTS & BALL, 8 jt 75 Magazine.

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné ... [illegible]